



**DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 NOVEMBRE 2025**

**EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL**

*En exercice : 15*

*Date de la Convocation : 12 novembre 2025*

*Présents : 11*

*Votants : 12*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 novembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Étaient présents :***

*Mesdames Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Mylène LIGNAN arrivée à 20h20, Cécile MARIOTTE  
Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON arrivé à 20h15, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD, Julien THIRIET,*

***Absent excusé : Alexandra BONOT ayant donné pouvoir à Aurore DUTARTRE,***

***Absents : Audrey JOVER, Denis FENEON, Patrick MONIN***

***Secrétaire de séance : Aurore DUTARTRE***

**Etat civil : Naissance**

*Mia PERRACHON GIRARD le 12 novembre*

**Décès**

*ALAMEUNIERE Madeleine née VALLET le 24 octobre  
LETHENET Jacques le 11 novembre*

---

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Aurore DUTARTRE est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 14 octobre 2025 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire retire de l'ordre du jour le point régularisation de charges des locataires.

## **1. PLU : suite de la réunion OAP**

La commission urbanisme s'est réunie le 16/10 avec le cabinet DORGAT pour un avancement sur le PLU.

Le sujet de cette réunion a concerné les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), les zones AU actuelles à reporter ou non (Zone A Urbaniser) et les zones agricoles strictes à définir.

Concernant les OAP, un point a été fait sur leur avancement notamment sur les trames verte, bleue et noire.

La commission a proposé au cabinet DORGAT les zones AU à conserver ou non, ce qui n'a pas retenu d'éléments contradictoires pour DORGAT.

Suite à la réunion de la commission, la commune doit proposer un zonage de la zone agricole protégée qui a été présenté et sera diffusé à l'ensemble du conseil municipal. Suite au plan de zonage finalisé entre la commune et le cabinet DORGAT, une réunion sera à prévoir avec la DDT et le SCOT pour présenter les OAP et le zonage prévus sur l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, un point a été fait avec la DDT courant octobre sur l'avancement de l'étude du PLU. L'étude d'impact sur la santé de notre PLU en lien avec l'Agence d'urbanisme de Besançon, financée par l'ARS, a été rendue et quelques remarques seront intégrées à nos documents.

Arrivée de Guillaume COULON à 20h15,

Arrivée de Mylène LIGNAN à 20h20

## **2. Teppe Saint-Martin : avancée des travaux, avenant**

Les travaux de la Teppe St Martin se poursuivent. Malgré une interruption du chantier par l'entreprise Sivignon TP, les délais sont maintenus. Toutes les semaines une réunion de chantier est organisée entre la mairie, le maître d'œuvre de conseil Phytoris et les entreprises intervenantes. Bientôt l'entreprise Sivignon TP va travailler sur la route de Chatenay pour créer des caniveaux entre l'eau venant de Burchères de l'autre côté de la route et les noues, ce qui engendrera des gênes à la circulation.

Mi-Décembre les travaux sur le parking seront terminés, les différentes plantations prévues dans les noues seront également sur la fin.

Les jeux, fait par l'entreprise Kompan, seront terminés fin novembre, il reste à ce jour la pose du toboggan et la mise en place d'écorces et d'un panneau explicatif de ceux-ci. Les agents communaux, de leur côté, finalisent l'installation de tables de pique-nique, bancs et poubelles autour des jeux. Une demande a été faite à l'entreprise Sivignon TP pour une livraison de graviers fins pour le terrain de pétanque suite à une demande de l'association du P'tit Bouchon. En complément de cette demande, il est prévu de changer les traverses paysagères qui sont entre le terrain de pétanque et les jeux car elles sont hors d'usage.

Concernant les avenants sur ce chantier, le 1<sup>er</sup> avenant a été la mise en place de traverses paysagères sur le parking pour délimiter le parking des noues. Le 2<sup>nd</sup> avenant a été l'achat d'un toboggan en remplacement de l'existant suite à une analyse montrant sa trop forte vétusté. Le 3<sup>ème</sup> avenant a été le traitement du béton trouvé en grande quantité lors des travaux de terrassement. Le dernier avenant, en cours d'étude, est pour le gravier du terrain de pétanque et ses traverses paysagères.

Il convient enfin de noter et remercier le très fort investissement de nos agents pour la réussite de ce projet (participation à l'enlèvement des anciens jeux, remise en état de jeux, diverses manutentions, pose des tables, bancs...).

Enfin, l'emplacement définitif des arceaux à vélos est acté : ils seront répartis entre la Teppe Saint-Martin, les Tilles et le parking de la salle des fêtes, dans l'idée qu'ils puissent être utilisés pour les commerces. Cet équipement sera complété par un fléchage indiquant la salle des fêtes et la présence des arceaux.

### **3. Point concernant les finances**

Un point financier a été réalisé afin de vérifier les inscriptions budgétaires sur les bonnes imputations et permettre de faire les restes à réaliser nécessaires si les travaux ne sont pas tous payés avant la clôture de l'exercice 2025.

Ce point concerne plus particulièrement le chapitre 21 d'une part et l'article 231 d'autre part.

Pour l'article 231 concernant les travaux de la Teppe et les travaux de voirie :

- le montant total des travaux de la Teppe se monte à 192 438.12 € TTC incluant le marché et les avenants (traverses, plus-value béton et toboggan)
- le solde de la maîtrise d'œuvre : 10 440 € TTC
- les travaux de voirie : 51 336 € TTC (Route de Chatenay + Perrières)
- Soit un total de 254 214.12 € TTC.

Il reste 268 191.44 € sur cet article donc pas d'ajustement à prévoir.

Pour le chapitre 21, des ajustements sont à réaliser au sein du chapitre.

A l'article 2131 concernant les travaux sur les bâtiments publics, étaient inscrits les travaux du nouveau cimetière (50 000 €) et les travaux dans le logement de l'ancienne poste, des travaux divers et le vitrail de l'Eglise pour un montant total de prévision de 59 301 € soit un total de 109 301 € TTC.

Il reste actuellement 15 935.09 € sur cet article, et en dépenses engagées, le vitrail (17 130 €), le moteur du chauffage de la salle des fêtes (1 140 €) et la plaque du jardin du souvenir. Un montant non affecté avait été prévu à l'article 2138, il y a donc lieu de basculer le montant disponible sur l'article 2131.

Des dépenses supplémentaires imprévues ont également été réalisées aux articles 2158 et 2184 et nécessitent un ajustement (en provenance de l'article 2152).

Il y a donc lieu de modifier les crédits de la manière suivante :

Provenance des crédits	montant	Destination des crédits	montant
2138 : autres constructions	7 300,00 €	2131 / 31 : bâtiments publics	7 300,00 €
2152 : installations de voirie	5 415,00 €	2158 : autres matériels et outillage technique	4 200,00 €
		2184 : mobilier	1 215,00 €
TOTAL	12 715,00 €		12 715,00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve cette modification à l'unanimité.

### **4. Régularisations des charges des locataires**

Retiré de l'ordre du jour

### **5. Travaux en cours**

Les agents ont préparé le cimetière pour la Toussaint ainsi que le fleurissement des monuments aux morts.

La taille des haies est finie ainsi que la tonte de la teppe de Rochebin qui elle est faite par moitié chaque année. Rappel : les propriétaires sont invités à tailler leurs buissons pendant la saison hivernale.

Les plantes annuelles ont toutes été enlevées, les pensées et autres plantes d'hiver et de printemps sont plantées.

Le ramassage des feuilles va débuter semaine 48. Le vent des jours passés ainsi que la météo nous ont été favorables cette année.

Les mobiliers urbains pour le secteur de la Teppe St Martin sont en cours de pose. Les dalles sont coulées, les mobiliers montés et la fixation sur les dalles sera faite courant de la semaine 48.

Une grille sur un regard d'eaux pluviales a été posée devant une propriété qui avait, en l'absence de cette grille, des ruissellements intempestifs. Un courrier de remerciements a été reçu en mairie suite à cette installation.

Le chauffage de la salle des fêtes qui était en panne est réparé depuis cette semaine.

Le lavoir de Rizerolles est de nouveau en service. Le chantier géré par MBA est fini, réception du chantier ce vendredi 21.

L'entreprise Eiffage a débuté les premiers chantiers de consolidation de notre voirie : route de Conflans, route d'Aine, vers la Croix Libet. Les autres travaux de voirie seront réalisés semaine 49 voire 50, sauf souci de météo avant le 31/12.

Les lots d'affouages ont été attribués le vendredi 14 novembre, une fois de plus un grand merci à l'un de nos affouagistes qui a été d'un grand secours pour le bornage des lots pour 6 habitants d'Azé.

L'expertise des dégâts résultant de l'accident sur le pont de la Mouge vers l'écluse sera effectué le 25 novembre. Dossier à suivre. Par ailleurs la rénovation du massif des Beluses sera faite sous peu.

## 6. Questions diverses

**DIA :** Parcelles B244, B246, B247 et B244, Parcelles B683 et B684, Parcelles C660, C662 et C658.

La commune renonce à faire valoir son droit de préemption.

**Candidatures pour le secrétariat :** comme ceci avait été précisé, le choix a été fait de réorganiser en interne la partie finances et budget communal, en lien avec le départ en décembre de l'agent en charge de cette thématique. En conséquence, une annonce avait été publiée pour un poste de 20 heures hebdomadaires sur l'agence postale et le secrétariat. La date limite étant le 13 novembre, le Maire et le bureau municipal ont effectué un premier examen des candidatures et 4 entretiens sont programmés le vendredi 21 novembre.

**Électricité photovoltaïque :** le Maire a rencontré, à titre d'information, la société qui avait contacté la mairie pour échanger sur les possibilités d'implantation de panneaux solaires. Il a bien été précisé lors de ces échanges que, lors de l'élaboration des ZAER, l'agrivoltaïsme n'avait pas été retenu, dans l'idée de conserver la vocation des terrains agricoles. De plus, il n'y a pas à l'heure actuelle de terrains communaux adaptés à cette activité. Le Maire fait part toutefois de l'intérêt de ce type d'énergie, précisant que les panneaux peuvent s'implanter sur des terrains de taille beaucoup moins importante (1,2 hectares) et donc concerner plus de potentiels lieux d'implantation.

**Sécurité sortie de l'école :** le Maire indique avoir été de nouveau sollicité sur cette thématique. Il précise, tout en ayant bien conscience du problème, que le nécessaire a été fait en termes de prévention (mots dans les cahiers, au cours des réunions de rentrée, au cours de conseils d'école, dans le CR du conseil municipal...) et que par ailleurs la gendarmerie est régulièrement informée. Il ne souhaite donc pas refaire un nouveau courrier, car cette démarche s'avère inutile. Il est nécessaire d'essayer de trouver d'autres pistes pour faire prendre conscience de ce problème : il est donc proposé de réaliser un marquage au sol sur les trottoirs notamment permettant de visualiser et matérialiser les cheminements piétons pour bien les différencier de la voirie réservée aux véhicules.

**Situation de l'épicerie :** la gérante actuelle de l'épicerie va arrêter son activité fin décembre 2025. La recherche d'un.e repreneur.se est en cours. La Notaire que nous avons consulté nous a confirmé qu'en cas de rupture amiable du bail, aucun loyer à venir ne pouvait être exigé de la part du bailleur. Par ailleurs, se pose la question de racheter le matériel (frigorifique notamment), ce qui permettrait de proposer un local « clé en mains » à un futur repreneur, avec un loyer plus élevé. Même si toute décision concernant ce dernier point donnerait lieu à une délibération lors de la séance du conseil de décembre, le Maire souhaite rencontrer l'épicier pour en discuter, ce qui a été accepté par le conseil.

**Alimentation en eau particulière :** le branchement d'eau de Monsieur Peulet (secteur de « la Bergerie ») présente une importante fuite. Le raccordement au réseau public (de plusieurs centaines de mètres) passant sur les propriétés communales, Monsieur Peulet a été autorisé à créer 2, voir 3 petits regards afin de pouvoir sectoriser cette canalisation et mieux détecter les fuites. Il lui sera bien précisé que ces aménagements se font sous sa responsabilité et que la commune ne devra supporter aucun inconvénient qui en résulterait. Par la suite, si des canalisations sont à reprendre sous le domaine public, un accord de principe est donné là aussi, mais un document écrit avec des plans précis sera établi, précisant les responsabilités de chacun.

**Appel à projet du département :** afin de répondre à l'appel à projet du département, il est proposé de présenter un dossier relatif au patrimoine, comprenant la reprise des piliers des Halles et la restauration du lavoir Saint-Etienne. Celui-ci pourrait rentrer dans le volet 3 du règlement, point 3.22 :

« restauration du patrimoine - travaux extérieurs et intérieurs sur bâtiments » présentant un taux d'intervention de 20 %. L'accord étant recueilli sur cette proposition, une délibération sera préparée pour la séance du conseil de décembre.

**Retour sur les intempéries du 16 novembre 2025 :** un point est fait concernant cet épisode pluvieux qui a notamment entraîné l'inondation de la zone devant la caserne des pompiers, avec la nécessité d'un renfort pour assurer le pompage de l'eau.

**Règlement Cimetière :** le nouveau règlement du cimetière, préparé par notre secrétaire en lien avec l'association des maires de Saône-et-Loire sera présenté lors de la prochaine séance du conseil. Il sera envoyé à l'ensemble du conseil au préalable.

## 7. Tour de table

**Serge THIRARD :** revient sur les éléments du tour de table du conseil précédent, en indiquant que le SDIS a été contacté au sujet de la nécessité de bien avertir les propriétaires en cas de manœuvres sur des terrains privés, et que les documents nécessaires ont été envoyés au sujet de la FNCOF.

**Guillaume COULON :** suite aux dernières intempéries, l'eau de pluie est descendue depuis l'impasse de la Combe et a stagné sur la départementale. Il nous tient informé de la situation en cas de nouvelle pluie.

**Daniel BOUCHARD :**

- Philippe ALAMEUNIERE se pose des questions sur la suppression du seuil de la Mouge au droit de sa propriété. Réponse du Maire : c'est une thématique MBA et nous n'avons pas été sollicités pour de nouveaux projets ou de nouveaux tracés, en conséquence, la commune n'a pas émis d'avis à ce sujet et ne dispose d'aucun échéancier. La municipalité répondra bien sûr à toutes sollicitations de la part de MBA. Il appartient à Monsieur ALAMEUNIERE de se rapprocher de MBA.
- Poteau téléphonique Route de Saint-Maurice de Satonnay : celui-ci est toujours en place. Réponse du Maire : une solution va être étudiée avec nos agents.
- Abri camping-car Route d'Igé : la toiture n'est toujours pas modifiée. Réponse du Maire : un courrier a été envoyé. Deux entretiens ont eu lieu avec la personne. Celle-ci sera sollicitée à nouveau.

**Cécile MARIOTTE :**

- La DRAC nous fera prochainement le retour concernant les devis pour la restauration des statues et du lutrin de l'église. Le conseil sera amené à délibérer pour la demande de subvention qui sera de 40% pour la DRAC avec une possibilité de subvention du département à étudier.
- Le Pays d'Art et d'histoire fera un inventaire sur les bannières de secours mutuels.

**Aurore DUTARTRE :**

- Le repas des Ainés se fera le 20 novembre et les colis seront à distribuer à compter de mi-décembre.

## 8. Agenda

21 novembre : Soirée primeur par l'association PPC

26 novembre : Gratiféria par le Foyer rural

05 décembre : Fêtes des lumières par le Foyer rural

La séance est levée à 23h00.

La prochaine séance est fixée au mardi 16 décembre 2025 à 19 heures.

---